

## I. PARTICIPANTS

**Direction :** L.Daubert

**Délégués FO :** V.Pauline- C.Amiel- R.Briez- T.Mathieu - P.Miquel- P.Rivière- P.Vessella

## II. EMPLOI

Evolution des effectifs au 31/12/2015

	CAD	ETA	OUV	Total général
<b>TOULOUSE</b>				
APPRENTI		8		8
CDD	1	4	10	15
CDI	328	465	88	881
CONTRAT PRO		10		10
<b>GIMONT</b>				
CDD		2	8	10
CDI	5	59	34	101
<b>Total général</b>	<b>334</b>	<b>548</b>	<b>143</b>	<b>1025</b>

Effectif intérim au 31/12/2015

	CAD	ETA	OUV	Total général
TOULOUSE	3	9	11	23
GIMONT		1	18	19
<b>Total général</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>29</b>	<b>42</b>

Personnel en Détachement courte et longue durée au 31/12/2015

	effectif concerné
AEROSPACE VALLEY	1
AIRBUS Toulouse	12
AIRBUS Nantes	1
DASSAULT Mérignac	2
DASSAULT Biarritz	1
LATECOERE Portet	11
LATECOERE Do Brasil	5

	effectif concerné
LATECOERE Mexico	2
LATECOERE PURPAN	7
STELIA Toulouse	6

Nombre d'embauches ? Types de contrats ? Directions/Services ? Classifications ?

**Entrées Décembre :**

*1 Cadre au Finance juridique et 1 Cadre au Finance Contrôle Interne*

Nombre de départs ? Types de contrats ? Directions/Services ? Classifications ?

**Sortie Décembre : 20**

	Décembre
Fin de CDD	16
Ruptures Conventionnelles	1
Mutations Groupes	
Démissions	3
Fin de Contrats alternance	
Licenciement pour inaptitude professionnelle	
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>

Nombre de départs par Catégories	Décembre
cat OUV	14
cat ETAM	3
cat	3

## Considération FO

Les élus Force Ouvrière savent bien que la situation de l'Emploi est directement lié à la situation économique et la croissance, voici quelques données issue d'un rapport de notre Fédération :

Au niveau mondial, la croissance à la fin de l'année 2015 se situe aux alentours de 3,1%. A titre indicatif, pour l'Espagne : 3,1% ; les Etats-Unis : 2,6% ; le Royaume-Uni : 2,5% ; l'Allemagne : 1,6% ; la France : 1,1% ; le Canada : 1% ; le Japon : 0,8% et l'Italie 0,8%. La Chine confirme son ralentissement économique et les investisseurs internationaux estiment la croissance à 5% voire moins alors que le PIB est de 6,9% au troisième trimestre. Le Brésil est en récession avec une croissance de - 3%.

Dans la zone euro, la croissance a été plus soutenue que prévu. Le PIB s'est en effet accru de 0,4% au deuxième trimestre 2015, après 0,5% en début d'année pour un taux prévu de 1,5%. L'activité a bénéficié du dynamisme de la demande intérieure et ce malgré une baisse des investissements et du commerce extérieur. La consommation des ménages reste bien orientée avec + 0,4%, elle retrouve son niveau de 2010.

En France, le niveau de la croissance pour 2015 ne permet toujours pas de relancer l'emploi. Pour 2016, elle devrait être de l'ordre de 1,5% et selon l'OFCE + 1,4 %, un taux certes plus favorable mais encore insuffisant pour recréer positivement de l'emploi. L'économie française est tirée comme pour la zone euro par la consommation. Malgré la faiblesse des cours pétroliers et un euro bas qui bénéficie aux exportations, la reprise reste très lente et ce qui fait défaut, c'est le manque d'investissement. Dans l'industrie, il a été revu à la baisse de (+ 7% en valeur en avril à + 2% en juillet).

Cette dernière réunion de l'année 2015 a permis aux élus Force Ouvrière de faire un bilan sur l'emploi, résultat l'effectif piloté a décré de 178 personnes en un an. Dans notre analyse le niveau de confiance des salariés auprès de l'équipe managériale est au plus bas, et dès que des opportunités se présentent les personnels n'hésitent plus à quitter la société. La société devient de moins en moins attractive avec une image écornée ; politique salariale à zéro pour 2015, difficulté financière, manque de visibilité sur l'avenir court terme.

L'emploi sera en 2016, la principale préoccupation du syndicat Force Ouvrière, nous allons nous attacher à faire des contre-propositions sur l'accord de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Compétences et de l'Emploi) pour que celui-ci devienne un accord offensif qui permette à chacun d'acquérir de nouvelle compétence et ainsi d'évoluer au sein de la société. Nous interviendrons également sur la ré-internalisation des charges, qui de notre point de vue a fonctionné sur le secteur des machine-outil, mais n'est aucunement visible sur les autres secteurs.

## III. PLAN DE CHARGE

Récapitulatif du nombre d'heures effectuées par secteur d'activité au 31/12/2015

Département	Août2015	Septembre2015	Octobre2015	Novembre2015	Décembre2015
Fabrication structure	34 479	Non Communiqué	Non Communiqué	Non Communiqué	Non Communiqué
BO-traçage	2 559	Non Communiqué	Non Communiqué	Non Communiqué	Non Communiqué
Etude structure	16 819	Non Communiqué	Non Communiqué	Non Communiqué	Non Communiqué
Etude électronique	1 969	Non Communiqué	Non Communiqué	Non Communiqué	Non Communiqué
Fabrication électronique	1 517	Non Communiqué	Non Communiqué	Non Communiqué	Non Communiqué

## IV. HEURES SUPPLEMENTAIRES

Le contingent d'heures supplémentaires a été fixé par le code du travail étendu à 175 heures annuelles. Tout le personnel mensuel a-t-il obéi à cette règle en 2015?

Si non, combien de personnes ont dépassé ce quota?

Pouvez-vous généraliser la possibilité d'effectuer les heures supplémentaires le matin comme cela s'effectue déjà dans certains secteurs ?

Réponse Direction :

*3 personnes ont atteint le contingent annuel de 175h supplémentaires dans l'année 2015.*

*Dans le cadre du dispositif de temps choisi, ces personnes ont pu continuer à pratiquer des heures supplémentaires. Concernant la généralisation des heures supplémentaires le matin, la pratique des heures supplémentaires est analysée en fonction de l'organisation du travail dans service et du respect du code du travail (6 heures de travail consécutives maxi).*

## **V. ACCOR RTT**

Suite à l'article 12.2 de l'accord de RTT, le personnel ingénieur et cadre effectue 218 jours de travail par an maximum.

Tous les cadres ont-ils obéi à cette règle ?

Réponse Direction :

*Des cadres ont travaillé plus de 218 jours, ce qui s'explique pour chacun d'entre eux par autant de réponses que de cas.*

## **VI. 5<sup>ème</sup> SEMAINE DE CONGES**

Combien de personnes ont travaillé pendant la période de fermeture de fin d'année ?

Vu que le restaurant d'entreprise était fermé, avez-vous payé une prime de panier ?

Quel en a été le montant ?

Avez-vous mis des personnels en astreinte durant cette période ?

Certains Personnels (jeunes embauchés, apprentis, contrats de professionnalisation, etc.) n'avaient pu capitaliser assez de jours pour poser la 5<sup>ème</sup> semaine de congés. Combien de personnes ont été impactées par cette mesure ?

Ont-ils eu la possibilité de travailler pendant la fermeture de l'Usine ?

Comment ont-ils été indemnisés ?

Réponse Direction :

*24 personnes ont travaillées pendant la période de fermeture de fin d'année.*

*Concernant les conséquences de la fermeture du restaurant d'entreprise, la prime de panier, d'un montant de 6.15€ par jour entier travaillé, sera portée sur la paie de février.*

*Concernant la mise en astreinte de personnel, 3 personnes qui étaient de permanence pendant la période de fermeture ont été mises en astreintes.*

*Concernant les salariés qui n'ont pu capitaliser assez pour poser la 5<sup>ème</sup> semaine de congés, par défaut, il a été posé des congés par anticipation. Cependant, les personnes souhaitant qu'il soit procédé différemment ont été traitées au cas par cas.*

## **VII. ALLOCATION D'ANCIENNETE CADRE**

Certains personnels cadre sont revenus vers nous quand au versement de l'allocation d'ancienneté du mois de décembre, avez-vous appliqué l'Article 10 alinéa 2 de la convention collective nationale pour déterminer l'ancienneté ? Si non nous vous demandons d'effectuer les rectificatifs de paiement

Réponse Direction :

*Les réclamations individuelles doivent être formulées au service RH, avec les éléments de preuve requis*

### **Considération FO**

**Comme à chaque réunion, les délégués du personnel FO se sont attachés à suivre et à vérifier la bonne application des accords signés, de la convention collective de la métallurgie et du code du travail**

## **VIII. CONGES D'ETE**

Quand comptez-vous mettre à disposition le formulaire de dérogation ?

Afin que le personnel puisse comme chaque année déposer leur demande de décalage pour les congés d'été.

Réponse Direction :

*Au mois de février*

## **IX. TENUE DE TRAVAIL**

**Avez-vous donné des consignes sur le port de la tenue de travail que vous fournissez au personnel d'atelier ?**

*Réponse Direction :*

*Aucune consigne n'a été donnée.*

*Ce sujet aux contours flous doit être traité par la voie de la négociation collective, ce qui sera le cas, nous l'espérons au cours de l'année 2016 si l'agenda des négociations le permet.*

### **Considération FO**

**Les délégués du personnel FO constatent encore des problèmes de communication :**

**-D'une part la direction affirme qu'elle n'a donnée aucune consigne sur le port de la tenue de travail.**

**-Et d'autre part, la fiche SSE Réf N0053F\_A stipule bien l'INTERDICTION de travailler sans la tenue fournie par la Société.**

**FORCE OUVRIERE redemande à la DIRECTION conformément à l'article. L3121-3 du code du travail concernant le temps d'habillage et de déshabillage, d'ouvrir les négociations au plus tôt afin de conclure à un accord.**

## **X. CALENDRIER**

**Quand allez-vous mettre à disposition des salariés le calendrier indicatif prévu à l'accord RTT 2016 ?**

*Réponse Direction :*

*Avec les bulletins de salaire de Janvier 2016.*

## **XI. CASIERS**

**Quand les nouveaux casiers seront-ils disponibles ?**

*Réponse Direction :*

*Les Casiers individuels « vêtement propres » seront disponibles en Mars, en même temps que les nouveaux vêtements de travail.*

## **XII. BAT 40**

**Pourriez-vous,**

**-Poser un film opaque sur les fenêtres du vestiaire pour préserver l'intimité du personnel ?**

**-Faire intervenir le service des moyens généraux pour qu'il règle le problème d'odeurs nauséabondes dans les douches ?**

**-Faire réparer la fontaine d'eau et la réimplanter à son ancien emplacement ?**

*Réponse Direction :*

*Concernant les fenêtres du vestiaire, cela sera fait très prochainement.*

*Concernant les douches, une intervention sera faite sur une bonde qui semble défectueuse.*

*Concernant la fontaine d'eau, il convient de voir avec le CE et le prestataire des machines à café.*

La prochaine réunion des délégués du personnel aura lieu le **18 FEVRIER 2016**

Ces réunions permettent de solliciter la Direction au sujet de **VOS PREOCCUPATIONS.**

Alors n'hésites pas à **CONTACTER** ton élu de secteur ou les élus DP pour que les points traités en réunions DP soient au plus proche de tes attentes.

**FO un syndicat qui reste un syndicat**

**Retrouvez toute l'information syndicale sur [http:// folatecoere.free.fr](http://folatecoere.free.fr)**